GROUPEMENT EUROPEEN TUBER

GRUPO EUROPEO TUBER - GRUPPO EUROPEO TUBER

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE ET DE RECONSTITUTION D'UN VERGER TRUFFIER EN EUROPE

(2003 – 2007)

POUR UNE INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Secrétariat: **Fédération française des Trufficulteurs**

Juin 2002

GROUPEMENT EUROPEEN TUBER - GET
Secrétariat:
Fédération française des trufficulteurs - FFT
7 bis rue du Louvre, F - 75001 Paris
Tel: 33 (0)1 64 98 83 43 Fax: 33 (0)1 64 98 96 28 E-mail: fft@fft-tuber.org

SOMMAIRE

page

PRESENTATION GENERALE 5
1 – Les caractéristiques de la filière truffe 6
2- Les programmes engagés par les trois principaux producteurs européens en matière de recherche expérimentation 9
3 – Un programme européen proposé par le Groupement Européen Tuber 10
4 – Les quatre axes du programme européen 11
5 – La mise en œuvre du programme 12
5.1 – Le Groupement européen Tuber (GET) 12
5.2 - Les trois partenaires transnationaux 13
5.3 - L'Institut en réseau de développement et de recherche européen Tuber (IRDRET) 15

CHAPITRE 1 - INITIER, COORDONNER ET DYNAMISER LA RECHERCHE EN TRUFFICULTURE 16
1 - Le contenu du programme 17
2 - Les coûts et les délais 23
3 - Les modalités de la conduite du programme 23
4 - Estimation du budget correspondant 25

CHAPITRE 2 - AMPLIFIER ET COORDONNER L'EXPERIMENTATION EN EUROPE 27
1 - L'objectif de l'expérimentation en Europe 27
2 - Le coût de l'expérimentation 28

CHAPITRE 3 - RECONSTITUER LE VERGER TRUFFIER EUROPEEN 29
1 - Reconstituer un verger moderne 30
2 - Remise en production de zones truffières anciennes 31
3 - Dispositifs d'apports d'eau 31
4 - Défense contre les prédateurs 32
Annexe: Conseils de plantation - Tuber melanosporum 33

CHAPITRE 4 - LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE 37
1 - Formation des trufficulteurs et des autres acteurs 38
2 - Une normalisation pour le marché européen de la truffe 41
3 - Actions de développement socio-économiques par la trufficulture 44
4 - Améliorer l'environnement par la trufficulture 47
5 - Actions complémentaires professionnelles 49

CONCLUSION 52

Récapitulatif financier 53

PRESENTATION GENERALE

Produire à nouveau en abondance des truffes de qualité constitue un objectif de développement pour l'économie européenne. Au delà de l'aspect strictement économique, un renouveau de cette production est aussi important quant à l'identité culturelle des régions concernées, la conservation d'un environnement spécifique et d'un patrimoine gastronomique d'exception.

En Europe, la production de truffes émane principalement de trois pays : l'Espagne, la France et l'Italie.

Elle est l'apanage de zones rurales souvent déshéritées (voir carte ci-après) à qui elle apporte une activité qui peut être substantielle et souvent déterminante pour la sauvegarde de leur avenir. Elle répond exactement en cela à l'article 19 du règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au **développement rural** : "les zones défavorisées qui sont menacées de déprise, et dans lesquelles l'entretien de l'espace naturel est nécessaire, sont composées de territoires agricoles homogènes du point de vue des conditions naturelles de production". Elles répondent bien aux caractéristiques demandées :

- présence de terres peu productives, peu aptes à la culture et dont les faibles potentialités ne peuvent être améliorées sans coûts excessifs, et utilisables principalement pour l'élevage extensif et la vigne,
- en raison de cette faible productivité du milieu naturel, obtention de résultats sensiblement inférieurs à la moyenne en ce qui concerne les principaux indices caractérisant la situation économique de l'agriculture,
- faible densité ou tendance à la régression d'une population et dont la diminution accélérée mettrait en cause la viabilité de la zone et son peuplement.

Ajoutons que **la trufficulture est respectueuse au plus haut degré de la protection de l'environnement, des ressources naturelles ; elle contribue au maintien de l'espace naturel et du paysage ([1]).**

La trufficulture qui consiste à planter des arbustes mycorhizés, à en suivre la croissance et à assurer leur entretien pendant des décennies s'inscrit enfin dans le cadre de la sylviculture pour laquelle le règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural prévoit (article 29) un soutien "afin de contribuer au maintien et au développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans les zones rurales ([2]).

[1] Elle s'inscrit bien dans les considérations qui ont conduit à l'adoption des mesures prévues dans le règlement CE n° 1257/1999 du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural : considérant 38 "…le boisement des superficies agricoles revêt une importance particulière aussi bien pour l'utilisation du sol et pour l'environnement que comme contribution à l'augmentation de certaines ressources sylvicoles". Elle se range aussi parmi les activités visées au considérant 39 : "activités visant à maintenir et à améliorer la stabilité écologique des forêts dans certaines zones".

[2] Ce soutien est accordé aux forêts qui sont la propriété de particuliers, de leurs associations ou de communes ou de leurs associations. Il concerne, parmi les mesures touchant à la trufficulture, "les investissements dans les forêts visant à améliorer notamment leur valeur économique, écologique ou sociale ; la conquête de nouveaux débouchés …"

1 – Les caractéristiques de la filière truffe

Trois caractéristiques principales se dégagent :

- **Première caractéristique : une production insuffisante au regard d'une demande en développement tant de l'industrie que des particuliers.**

Au début du XX^{ème} siècle, une offre de truffes noires de l'ordre de 1000 tonnes était absorbée sans difficultés par les principaux pays européens, malgré des moyens de transport embryonnaires, une population moins nombreuse et un niveau de vie bien inférieur au niveau de vie actuel.

Aujourd'hui, malgré tous les efforts des producteurs, la demande européenne et mondiale de truffes de qualité, n'est pas satisfaite.

Les truffes mises en marché chaque année proviennent de truffières "spontanées" et de truffières "plantées" par les trufficulteurs. Des conditions climatiques défavorables (sécheresse de fin de printemps ou d'été, excès d'eau à l'automne, gel profond d'hiver) peuvent fortement réduire la récolte sur les truffières en particulier spontanées. Bénéficiant souvent de dispositifs d'arrosage, les truffières "cultivées" produisent les quantités que l'on trouve sur les marchés mais qui ne suffisent pas encore à répondre à la demande.

Estimation de la récolte de truffes des campagnes récentes
Quantités minima et maxima en tonnes

Espèce	Espagne	France	Italie	UE
T. melanosporum	5 - 80	15 - 80	10 - 80	30 - 240
T. magnatum	-	-	5 - 50	5 - 50
T. uncinatum	5 - 10	2 - 5	2 - 5	9 - 20
T. aestivum	20 - 30	15 - 30	15 - 30	55 - 120
T. mesentericum	2 - 4		4 - 9	4 - 9
T. Borchii			5 - 15	5 - 15
Total	32 - 124	32 - 115	44 - 215	108 - 454

Après une campagne 1999-2000 « normale », les récoltes 2000-2001 et 2001-2002, marquées par des conditions climatiques extrêmement défavorables (sécheresse estivale suivie d'un gel profond du sol lors de la dernière campagne), n'ont pas permis d'apporter aux consommateurs européens, mais aussi du monde entier, la quantité de truffes demandée.

Les années climatiquement « normales », la production européenne de truffe noire d'hiver (Tuber melanosporum) n'est que d'une centaine de tonnes (il est exceptionnel que toutes les régions réunissent les conditions favorables la même année). Ainsi, en France, sans remonter au début du XX^{ème} siècle où, les bonnes années, les 1 000 tonnes récoltées étaient absorbées sans difficultés par les marchés européens, il est bon de rappeler qu'en décembre 1966, Pierre Cagnart, Fédération française des conserves agricoles, notait dans le "Livre blanc de la truffe noire" que …"sans les importations, la production de truffes en France est insuffisante ».

L'auteur estimait les **besoins en 1966** au minimum, (en tonnes) à environ :

	Conserve	Fraîche
Pour conserves de viandes truffées	40	70
Pour foie gras	23	45
Pour charcutiers, traiteurs	20	30
Pour distribution gros et détail	12	20
TOTAL	95	165
Exportation	30	50
TOTAL	**125**	**215**

Soit un total global de **125 + 215 = 340** tonnes pour la France et l'exportation des acteurs français. En multipliant simplement par 2 le total de ces 340 tonnes de truffes nécessaires en 1966, le besoin potentiel du marché européen pouvait être alors évalué à 780 tonnes.

Aujourd'hui, avec les besoins accrus pour satisfaire la demande qui a augmenté avec la croissance démographique mondiale et l'élévation du niveau de vie, on parvient sans peine à **une demande à satisfaire en 2002 de l'ordre de 1000 tonnes**. 10% seulement de la demande mondiale sont actuellement satisfaits par la production européenne d'une année normale. C'est dire aussi que **les producteurs d'Espagne, de France et d'Italie ne sont pas concurrents, mais complémentaires.**

Il ne faut donc pas s'étonner que des efforts soient fait soit pour commercialiser d'autres espèces de truffes que Tuber melanosporum et magnatum (Tuber indicum de Chine) ou pour cultiver Tuber melanosporum ailleurs qu'en Europe (Etats Unis, Australie, Nouvelle Zélande).

- **Seconde caractéristique : un développement freiné, en dépit des actions engagées et des résultats acquis, par une insuffisance des connaissances scientifiques.**

Le niveau annuel des récoltes de truffes noires d'hiver dépend désormais essentiellement de la récolte provenant de parcelles plantées en arbres truffiers "cultivés" (chênes, noisetiers…). Porteurs de mycorhizes, ces arbustes font l'objet de soins attentifs durant une dizaine d'années et peuvent produire ensuite généralement pendant plusieurs dizaines d'années.

Les truffières plantées par les producteurs constituent l'avenir de la truffe ; il faut en multiplier le nombre pour faire remonter la production. Mais la production n'est encore ni assurée, ni régulière.

- **dernière caractéristique : il existe un potentiel important de développement grâce à des terroirs et des climats propices. La trufficulture constitue un moyen de valoriser ces terroirs le plus souvent en situation ou en voie d'abandon** (cf . en fin de chapitre les zones de production de Tuber melanosporum et Tuber magnatum).

Le nombre de familles de trufficulteurs et de cueilleurs se présente actuellement de la manière suivante pour les trois principaux pays producteurs européens :

Espagne	10 000
France	20 000
Italie	180 000
Total	**210 000**

Regroupés au sein du Groupement européen Tuber (GET) et dans les trois fédérations partenaires transnationales pour le présent programme, les syndicats et associations de trufficulteurs et récoltants sont nombreux en Europe :

Espagne	20
France	36
Italie	50
Total	106

Surtout, des terroirs favorables à la trufficulture sont abandonnés ou sont encore inexploités.

Superficies potentiellement très favorables à la truffe (approximation)
(50% sont estimés effectivement disponibles pour des usages agricoles et forestiers)

Espagne	2,5 millions Ha
France (T. noire seule)	1,5 millions Ha
Italie	4,0 millions Ha
Total 3 pays	**8,0 millions Ha**

L’exploitation de ces superficies est de nature à y maintenir la présence humaine.

2- Les programmes engagés par les trois principaux producteurs européens en matière de recherche expérimentation.

Au cours des dernières décennies, les programmes de recherche et d'expérimentation ont contribué à réduire les incertitudes.

En Espagne, Santiago Reyna, lors de journées "Post Congrès d'Aix-en-Provence", a présenté les principaux thèmes de recherche :

- Mycorhization en pépinières
- Mycorhization *in vitro*
- Contrôle de qualité de la Mycorhization
- Sylviculture truffière et récupération de truffières naturelles dans les forêts méditerranéennes
- Ecologie de la truffe
- Techniques de culture et suivi de plantations truffières
- Taxonomie chimique, PCR, contrôle des espèces de truffes
- Reforestation avec des plants truffiers.
- Compréhension du cycle de reproduction du champignon

En France, M. Courvoisier a relevé les thèmes de recherche suivants :

- Effets des modes culturaux sur l'écosystème truffier
- Connaissance et fonctions des mycorhizes et des stromas
- Ecologie de T. uncinatum
- Identification des tuber par la biologie moléculaire
- Mycorhization *in vitro*
- Multiplication végétative des espèces hôtes, évaluation qualitative
- Relations réseau racinaire, taille de l'hôte et production de truffe

En Italie, des travaux de recherche sur le sujet Tuber sont actuellement conduits par différentes structures :

- le Centre de mycologie du sol (Prof. Ceruti et Prof. Fontana),
- l'Institut national des plantes ligneuses (INPL) de Turin.
- le Centre expérimental de trufficulture (Prof. Gregori),
- l'Institut expérimental de sylviculture de Arezzo (Tocci, Verdelli),
- le département de biologie végétale de Pérouse, (Bencivenga, Granetti),
- la Chaire de mycologie de Bologne (Govi, Zambonelli),
- les Instituts expérimentaux du sol de Florence et de Rieti (Lulli, Raglione, etc.) qui ont entrepris d'excellentes recherches sur la truffe.
- Enfin, plusieurs Instituts spécialisés en analyse biomoléculaire ont entrepris l'étude du genre Tuber et la biotechnologie de la mycorhization.

3 – Un programme européen proposé par le Groupement Européen Tuber

A partir de leurs expériences et des résultats de programmes passés pertinents mais sans doute trop timides, les trufficulteurs espagnols, français et italiens, rassemblés depuis 1999 dans le **Groupement Européen Tuber (G.E.T.)**, ont conçu un programme quinquennal 2003-2007 de relance de la trufficulture et de reconstitution du verger truffier européen.

Les membres du GET sont convaincus de l'impérieuse nécessité de **coordonner** les actions conduites pour la relance de la trufficulture en Europe. Sans elle, on risque de reproduire stérilement des actions menées dans chacun des grands pays producteurs.

Le Groupement Européen Tuber réunit désormais régulièrement les trufficulteurs d'Espagne, de France et d'Italie qui adhérent à trois fédérations nationales : espagnole, française et italienne. Tous les six mois, trois délégations se retrouvent dans un des trois pays pour une journée de travail sur la situation de la truffe et de la trufficulture dans leurs régions. Des réunions ont ainsi eu lieu à Aix-en-Provence, Paris, Rome, Vic, Rome, Ascoli Piceno et Graus.

Les échanges ont mis en évidence l'insuffisance de l'offre et la nécessité d'intensifier - de manière coordonnée – l'effort de recherche et d'expérimentation. Est apparue en second lieu la nécessité de retrouver un outil de production modernisé, adapté aux nouvelles possibilités du début du XXI^{ème} siècle. Enfin, les producteurs européens ont abouti à la nécessité de mesures d'accompagnement pour amplifier et pérenniser la relance.

Après en avoir débattu au cours de l'année 2001, les trufficulteurs du G.E.T. ont adopté en septembre 2001, en Italie, un programme européen pour le développement de la trufficulture et la reconstitution du verger truffier européen.

Ce programme central sera complété ensuite pays par pays par des mesures décentralisées.

Ce programme est un programme de **développement rural** pour toutes les régions concernées qui sont dans la plupart des cas des zones défavorisées de l'espace européen. Ses effets doivent se faire sentir au-delà de la reprise de la production de truffes par un **développement local durable**. La restauration du verger truffier et l'essor de la trufficulture doivent contribuer au soutien de ces zones défavorisées en assurant le maintien de l'utilisation agricole des terres ou la remise en valeur de celles-ci ainsi qu'une préservation de l'espace naturel. En outre, la gestion forestière du milieu naturel des zones favorables par une sylviculture truffière pourrait accroître sensiblement le potentiel tout en protégeant l'environnement.

Le programme s'adresse à tous les planteurs : **agriculteurs et propriétaires fonciers ruraux**. Le développement rapide de la production de truffes en Europe passe par des mesures associant les deux catégories. Il est indispensable d'ajouter leur savoir faire, dans la mesure où il s'agit très souvent **d'utiliser des terres abandonnées par les agriculteurs**.

Le parti a été pris d'étaler ce programme sur **cinq années, de 2003 à 2007**. Le point de départ du programme est fixé à 2003 afin de prendre le temps nécessaire à la coordination entre partenaires, des décisions politiques et financières, puis de l'affinement des actions pour leur mise en œuvre.

Le point d'arrivée fin 2007, cinq ans après, a paru constituer une échéance réaliste qui se situe en général au milieu du processus d'aboutissement des projets pour la truffe : il faut dix ans au moins pour que les plantations entrent en production.

4 – Les quatre axes du programme européen

Après le programme franco-italien ADAPT, les programmes Leader et Interreg consacrés à certains aspects partiels de la trufficulture, le Groupement Européen Tuber a estimé nécessaire de mener une politique de développement durable, coordonnée, entre ses membres qui porterait sur :

- la définition d'un programme européen de recherche et d'expérimentation,
- le prolongement de certaines actions du programme ADAPT,
- l'harmonisation des réglementations européennes : récolte, commercialisation, transformation,
- le développement économique : routes de la Truffe, actions dans le cadre des GAL,
- actions de formation en matière de trufficulture, de transformation et de commercialisation.

Compte tenu des actions déjà engagées et de la relativité des connaissances, la poursuite et l'intensification des programmes de recherche constituent une priorité commune et opérationnelle dès le 1er janvier 2003.

De la même façon, il importe de reprendre immédiatement les premières conclusions de la recherche dans des dispositifs d'expérimentation. A ce stade également, des structures spécialisées (le réseau expérimental régionalisé de la FFT ainsi que la plupart des fédérations régionales de la FFT) ont déjà réalisé d'importants travaux dont la poursuite s'avère indispensable. Pour ce volet, des dispositifs nationaux sont opérationnels dès le 1er janvier 2003.

Les travaux déjà conduits en matière de recherche et d'expérimentation ont abouti à la mise au point d'une première série de références techniques et économiques. Ces références peuvent d'ores et déjà être mises à la disposition des trufficulteurs. A cet effet, des programmes de formation peuvent être réalisés en un premier temps à l'intention des techniciens vulgarisateurs et, par la suite, des trufficulteurs eux-mêmes.

La diffusion des connaissances disponibles peut aussi figurer dans les dispositifs opérationnels le 1er janvier 2003.

Dès lors, au cours des cinq années de 2003 à 2007, les membres du Groupement européen Tuber souhaitent, en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et européens, mener à bien des actions ambitieuses dans quatre directions :

- Un programme européen de recherche (Chapitre 1)

- Un programme européen d'expérimentation (chapitre 2)

- La mise en place des conditions de la reconstitution du grand verger truffier européen qui seront reprises dans des dispositifs nationaux (chapitre 3)

- Un programme complémentaire de formation des acteurs ([3]), d'information ([4]) et de diffusion des résultats de la recherche et de l'expérimentation, de développement socio économique par la diversification ([5]), une homogénéisation des normes européennes, une action pour l'environnement et des mesures "transversales" d'accompagnement (chapitre 4).

Les coûts des actions ont été évalués pour chacune d'elles d'après l'expérience acquise à l'occasion de programmes antérieurs (programmes Leader, Interreg, programmes régionaux conduits dans le cadre des contrats de Plan Etat-Régions en France, PIC ADAPT action Demeter…). Le coût indiqué est, sauf mention contraire, le coût total de la mesure. Les concours financiers publics n'ont pas été précisés à ce stade.

5 – La mise en œuvre du programme

Si tous ces axes sont communs, les modalités de mise en œuvre pourront être différentes dans chacun des trois pays, chacun s'engageant à communiquer aux deux autres les résultats de sa propre démarche.

Le pilotage du programme sera assuré par le Groupement européen Tuber (GET) et son secrétariat ; les trois partenaires transnationaux seront la Fédération espagnole des associations de trufficulteurs (FETT), la Fédération française des trufficulteurs (FFT) et la Fédération nationale des associations de trufficulteurs et récoltants (FNAT).

1 – Le Groupement européen Tuber (GET)

Il est né lors du Congrès d'Aix-en-Provence, en mars 1999, à l'occasion d'une réunion entre les trufficulteurs espagnols, français et italiens. Créé officiellement en juin 1999, il rassemble selon sa charte constitutive, cinq représentants des trufficulteurs espagnols, français et italiens désignés par les trufficulteurs de chacun des trois pays. Il est dirigé par trois présidents des fédérations espagnole, française et italienne ; le président de la fédération française des trufficulteurs en a assuré la présidence de 1999 à 2001 ; le président de la fédération italienne lui a succédé en septembre 2001.

---

[3] Conformément au règlement CE n° 1257/1999 du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural, considérant 21 "l'évolution et la spécialisation de l'agriculture exigent un niveau approprié de formation générale, technique et économique des personnes impliquées dans des activités agricoles et forestières, en particulier lorsqu'il s'agit de nouvelles orientations de la gestion, de la production ou de la commercialisation.

[4] Même règlement, considérant 22 "…un effort particulier de formation et d'information des agriculteurs en matière de méthodes de production agricoles compatibles avec l'environnement est nécessaire".

[5] Même règlement, considérant 24 "… le soutien aux zones défavorisées contribue au maintien de l'utilisation agricole des terres, à la préservation de l'espace naturel, à la sauvegarde et à la promotion des modes d'exploitation durables" . Voir aussi le considérant 40 "… il convient d'accorder un soutien à d'autres mesures liées aux activités agricoles et à leur conversion… sur la base de l'expérience acquise et compte tenu de la nécessité d'asseoir le développement rural en partie sur les activités et services non agricoles pour inverser la tendance à la dévitalisation économique et sociale et au dépleuplement du milieu rural…"

Depuis sa création, le GET s'est réuni à Aix-en-Provence, Paris, Rome, Vic, Paris, Ascoli Piceno et à Graus. Ses travaux ont porté principalement sur les campagnes de récolte des diverses truffes de l'Union européenne, l'élaboration du programme européen de reconstitution du verger truffier et de relance de la trufficulture européenne, la normalisation de la commercialisation, les contrôles de plants, les questions fiscales.

2 - Les trois partenaires transnationaux seront la Fédération espagnole des associations de trufficulteurs (FETT), la Fédération française des trufficulteurs (FFT) et la Fédération nationale des associations de trufficulteurs (FNAT).

a) La Federacion española de asociaciones de truficultores (FETT)

Siège: C/. Nueva N° 15, E - 44460 Sarrion (Teruel)
Tel: 34 - 639 18 23 34 Fax: 34 -
E-mail: franchsarrion@yahoo.es

De nombreuses associations œuvrent depuis longtemps en Espagne pour la bonne mise en œuvre des autorisations de récolter attribuées à des personnes qui effectuent la recherche de la truffe. D'autres associations se sont constituées à l'occasion de plantations nouvelles pour développer cette production et favoriser les échanges entre les membres.

La Fédération espagnole des associations de trufficulteurs a été créée lors d'une réunion tenue à Graus au mois de juillet 2000 et suivie d'autres réunions à Viver et à Saragosse au cours de l'année 2001. Les statuts ont été déposés et un nouvel exécutif est en place.

Les associations membres de la Fédération sont les suivantes :

- Association des trufficulteurs de Huesca,
- Association des trufficulteurs de Teruel,
- Association des récoltants et des planteurs de la province de Soria,
- Association des trufficulteurs de Castellon,
- Association des trufficulteurs de Valence,
- Association des producteurs de champignons et de truffes de Catalogne.

En Catalogne, on dénombre aussi plusieurs centaines de récoltants.

b) La Fédération française des trufficulteurs (FFT).

Siège: 7 bis, rue du Louvre, F - 75001 Paris
Tel: 33 - (0)1 42 36 03 29 Fax: 33 - (0)1 42 36 26 93
E-mail: fft@fft-tuber.org Site: www.fft-tuber.org

Les premières organisations de trufficulteurs sont apparues en France au cours des années 1950.

La FFT s'appuie sur sept fédérations régionales ou interrégionales (Aquitaine, Centre-Est, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes). Elle a conclu des Protocoles avec l'Etat pour le XI^{ème} Plan en 1993 et le XII^{ème} en 2001). Elle compte cinq mille adhérents trufficulteurs.

Les actions réalisées par la FFT portent d'abord sur la coordination des actions professionnelles au niveau national: programmes d'expérimentation, plans Etat/Régions. Elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics (Ministères de l'Agriculture, de l'Economie et des Finances, des affaires sociales et de l'Oniflhor. Elle assure les relations avec les autres organismes professionnels, avec les médias. Elle publie le Trufficulteur Français. Parmi ses actions spécifiques : le programme ADAPT-DEMETER : formation, formation des formateurs, supports pédagogiques, conventions avec les Fédérations régionales, formation à l'étranger. Elle a mis au point la norme truffes fraîches et organisé le V^{ème} Congrès d'AIX EN PROVENCE.

Elle organise des réunions techniques dans les régions suite au Congrès d'Aix, sur la rénovation des truffières, les apports d'eau ainsi que des séminaires spécialisés donnant lieu à établissement de rapports et diffusion de ceux – ci , par exemple sur la recherche en trufficulture, la truffe et le développement local, le traitement phytosanitaire des truffières, le problème de Tuber Brumale. Ces réunions sont l'occasion d'un échange particulièrement fructueux des expériences des participants.

Ses thèmes d'action auprès des pouvoirs publics sont l'augmentation de la production de truffes, la régularisation de celle-ci, la meilleure qualité du produit, pour cela elle préconise une politique active de relance par le rétablissement des aides nationales à la plantation, l'éligibilité des plantations truffières à l'aide européenne sur les jachères, le renouvellement de la norme truffes fraîches et mise en chantier d'une norme pour les marchés de gros, harmonisation des réglementations européennes : cavage, commercialisation, conserve ; le développement économique : routes de la Truffe, actions dans le cadre des GAL et des actions de formation en matière de trufficulture, de transformation et de commercialisation.

c) La Federazione Nazionale Associazioni Tartufai Tartuficoltori (FNAT)

Siège: Agroturismo "Pra Rosso", Riserva naturale "Salse di Nirano",
via nuova del Gazzolo, 5, I - 21042 Fiozano Modenese
Tel: 39 - 0536 83 20 38 Fax: 39 - 0536 83 20 38
Email: ASabella@system-group.it

Son objet est de valoriser les truffes reconnues dans la norme nationale, de sauvegarder et de valoriser les territoires truffiers et leur environnement, de contribuer par sa présence active aux manifestations visant à la promotion de la truffe, des régions où elle est récoltée ainsi qu'au développement de sa culture, favoriser l'activité de recherche en collaboration avec les pouvoirs publics, de définir une norme fiscale, de favoriser les marchés locaux en liaison avec les associations intéressées, de favoriser la constitution d'associations et de fédérations et de mettre en valeur les chiens truffiers.

A noter que le G.E.T. a été approché par un des pays candidats à l'Union Européenne : la Hongrie, qui dispose d'un potentiel truffier pour Tuber uncinatum et qui souhaiterait le mettre en valeur.

3 - L'Institut en réseau de développement et de recherche européen Tuber (IRDRET)

Dans un souci d'efficacité, les membres du GET ont créé une association, l'**Institut en réseau de développement et de recherche européen Tuber (IRDRET)**, qui aura en charge la mise en œuvre des actions fixées par le GET. Le GET propose aux différents acteurs de la filière truffe, en particulier aux organismes de recherche, d'y adhérer.

L'objet de l'IRDRET est de coordonner et d'initier les programmes de recherche, d'expérimentation, de formation, de développement socio-économique en faveur des trufficulteurs (planteurs et récoltants), des truffes et de la préservation de l'environnement truffier.

Il s'agit en particulier de favoriser les programmes correspondant aux besoins des trufficulteurs, de créer des synergies entre les programmes initiés régionalement et d'éviter la dispersion des moyens mis en œuvre en favorisant la mise en réseau des acteurs de la filière truffe de l'Union Européenne.

Les moyens financiers nécessaires sont exposés au chapitre 1.

CHAPITRE 1

INITIER, COORDONNER ET DYNAMISER LA RECHERCHE EN TRUFFICULTURE

La production de truffes de qualité doit d'abord être rendue plus certaine.

Lorsqu'il plante des arbres mycorhizés (T. melanosporum, T. uncinatum), un trufficulteur n'est pas encore assuré du produit à l'hectare qu'il pourra obtenir 10 ans plus tard ni du nombre d'arbres qui seront producteurs. Les rendements des truffières bien conduites se situent actuellement entre quelques kilos à l'hectare et plusieurs dizaines. Cette incertitude est un frein réel au développement de la production. Pour T. magnatum la mycorhization des plants n'est pas encore maîtrisée rendant encore plus aléatoire une reprise de la production.

L'objectif du programme de recherche (et d'expérimentation) est de tirer vers le haut la production de toutes les plantations.

Pour ce faire, les axes d'un programme européen de recherches ont été dégagés lors d'un séminaire organisé en 2000 par la FFT avec les principaux partenaires européens de la recherche ainsi que les producteurs qui ont exprimé leurs préoccupations. Le programme a été arrêté par le Groupement européen Tuber après les réunions de Paris (avril 2001) et d'Ascoli Piceno, en octobre 2001.

Le programme 2003-2007 ne représente que la moitié d'un programme de 10 ans : il est nécessaire lorsqu'on traite de la truffe d'avoir dix années au moins de recul. Une découverte faite en 2002 ne peut être vérifiée et contrôlée sur le terrain qu'un dizaine d'années plus tard, soit à partir de 2012. Mais il importe d'organiser la recherche et l'expérimentation méthodiquement au niveau européen.

Sont exposés ci-après :

I - Le contenu du programme européen.
II - Les coûts et les délais.
III - Les modalités de la conduite du programme.
IV - Estimation du budget correspondant.

I - Le contenu du programme

La truffe est un champignon très sensible, étroitement lié à son milieu, très dépendant de celui-ci. Il reste encore de multiples inconnues dans la vie des truffes : leur fructification, leur naissance, leur croissance, leur mûrissement, ne font pas encore l'objet de certitudes. La science n'a pas encore apporté toutes les réponses pertinentes qui permettraient de mieux maîtriser le processus de production des meilleures truffes.

La production européenne de truffes de qualité, les années de climatologie normale, se redresse grâce notamment à :

- la mise en évidence de la dépendance entre la truffe et des plantes hôtes supérieures,

- la production de plants à vocation truffière, c'est-à-dire la réalisation dans des conditions du laboratoire de la symbiose entre la truffe et de jeunes plants,

- l'analyse morphologique et biomoléculaire qui permet d'identifier mieux que par le passé :

  . les mycorhizes, donc de garantir et valoriser les plants,
  . les truffes, ce qui limite les erreurs dans les opérations de mycorhization et fournit une protection jamais atteinte du consommateur vis-à-vis des produits commercialisés.

Par contre, face à ces succès de laboratoire on ne constate guère de progrès satisfaisants sur les conditions requises pour avoir un développement optimal des truffes à forte valeur commerciale ni sur les modes culturaux pouvant garantir la production d'une truffière.

Les membres du G.E.T. ont déterminé ci–après, par un découpage opérationnel, des axes de recherche qui devront être précisés ultérieurement par des discussions entre trufficulteurs et spécialistes dans les diverses disciplines. Un programme global de recherche et d'expérimentation, **conçu en fonction des besoins des trufficulteurs**, coordonné et fonctionnant en réseau sera établi; il permettra d'aborder tous les aspects et de sortir d'une approche au coup par coup qui a montré ses limites par le passé.

On partira du triptyque constitué par : le sol, l'arbre, l'environnement ou l'écosystème truffier au centre duquel se trouve la TRUFFE (cf. Fig. 1) ; on étudiera chacun des composants de ce triptyque afin de les mieux connaître séparément, puis les relations entre ceux-ci afin d'établir les lois qui gèrent le système et permettront de fixer les principes culturaux pour avoir des truffes de qualité optimale, une production la plus régulière possible et une augmentation de celle-ci.

Figure 1

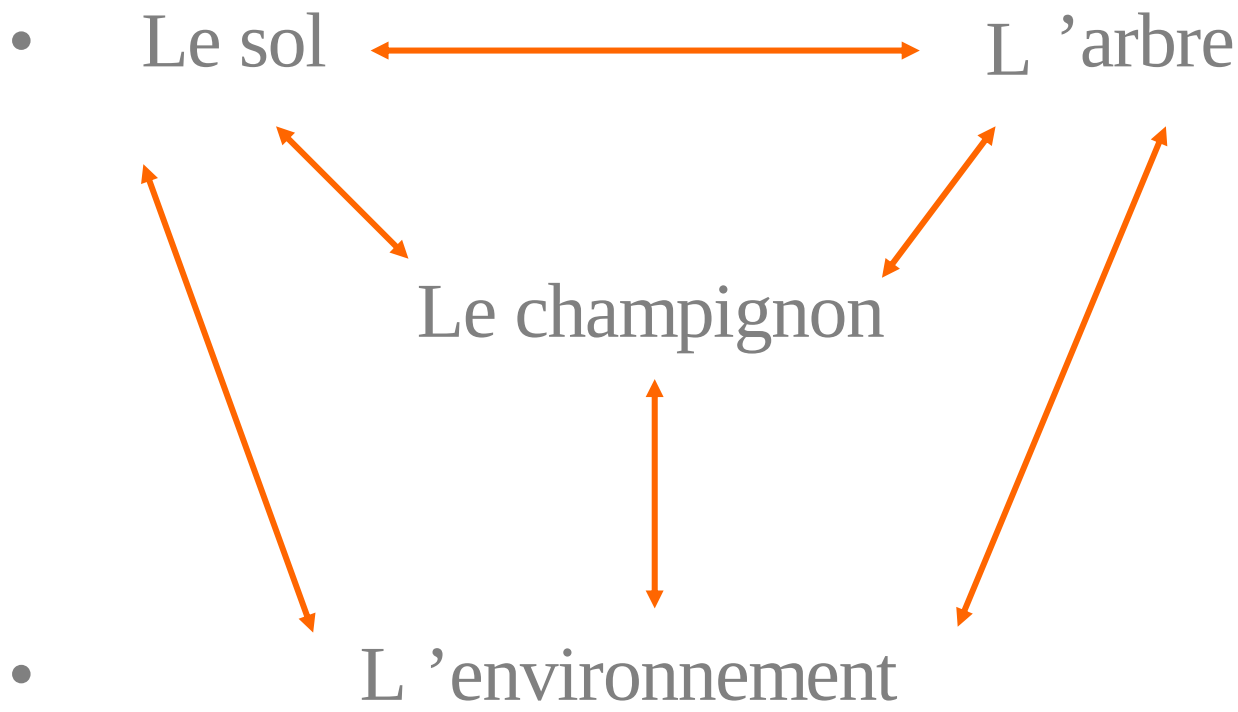

Les recherches doivent être conduites sur le champignon (la truffe) mais aussi le sol, l’arbre, l’écosystème truffier.

1 - <u>Le sol.</u>

La connaissance du sol est un élément fondamental pour l'implantation des truffières cultivées et le succès dans l'exploitation de celles-ci.

On doit tout d'abord faire l'inventaire des sols sur lesquels se développent spontanément des truffières dans la nature et ainsi établir une cartographie où figurera quelle espèce de truffe est associée à quel type de sol caractérisé par : sa structure, sa composition physico-chimique, son exposition, les micro et/ou macro organismes qui s'y développent, la flore qui y est associée, une attention particulière sera portée à l'étude des champignons présents, le climat qui y règne.

En complément, comme il apparaît dans la partie expérimentation, des essais de modes culturaux et d'arrosage en fonction du type de terrain doivent être conduits pour établir des guides objectifs de culture.

Des études détaillées et quantitatives de " la vie " du sol dans les " brûlés" et au voisinage de ceux-ci devraient permettre de mieux comprendre l'évolution du sol producteur, mettre en évidence

quels sont les paramètres principaux de la variation de la production truffière et quels sont leurs effets ; ceci devrait fournir une explication à la disparition de la production avec l'âge de l'arbre et donner des éléments pour adapter les techniques culturales.

Plus particulièrement la dynamique et les effets "sol-arbre", "sol-écosystème truffier", "sol-truffe" doivent être identifiés, quantifiés quant à leurs effets sur la production truffière selon les modes culturaux.

2 - L'arbre.

De nombreuses publications ont été faites sur la morphologie des arbres mais aucune ne permet d'établir une corrélation entre une morphologie donnée et la capacité productrice de l'arbre qui en est dotée.

Des constatations anciennes semblent associer une structure rabougrie, chétive voire maladive d'un arbre et la prépondérance de celui-ci à être un bon producteur de truffes ! Or on constate bien souvent que des arbres en apparence "normaux " sont des producteurs de truffes de qualité, en quantité significative avec de faibles variations d'une année sur l'autre.

Des études sur l'aspect génétique et la capacité productrice d'un arbre devraient être initiées, ainsi que sur la relation arbre-truffe de façon à ne constituer que des peuplements optima et à adapter la conduite de la truffière pour favoriser la gestion de l'arbre producteur éventuellement induite par le champignon. La pathologie des arbres truffiers n'a pas été étudiée, une meilleure connaissance de celle-ci paraît indispensable.

La relation morphologie de l'arbre et production truffière est importante pour la conduite de la truffière du fait de l'utilité ou non de la taille de la partie aérienne ou racinaire de l'arbre qui peut avoir une influence déterminante sur la production et l'aspect économique de l'activité trufficole. L'étude scientifique de la taille de l'arbre est très importante vis-à-vis du développement de la trufficulture moderne car des pratiques montrent que la production d'arbres sévèrement taillés est sans commune mesure avec celle d'arbres non taillés.

Des études ont montré que des arbres mycorhizés avaient une croissance accélérée. Or pour la truffe, il semble qu'une certaine harmonie doive exister entre la croissance du système racinaire et le développement du système mycélien, ce point devrait être explicité pour mettre en évidence l'optimum favorable à une production de qualité.

3 - L'écosystème truffier.

* - La truffe elle-même.

Les points suivants devraient être étudiés :

- sexualité et processus de reproduction,
- mécanismes aboutissant à l'apparition du carpophore,

- fonctions des différents constituants du carpophore : péridium, gléba, spores, réseau blanchâtre des veines aérifères, hyphes émergeant des veines stériles, houppes mycéliennes à la pointe des écailles du péridium, etc…

- amélioration de la connaissance permettant un meilleur classement botanique des diverses espèces et une identification certaine avec des méthodes plus simples pour l'usage courant.

*** - La truffe et son milieu.**

Comment la truffe franchit-elle les principales phases de son existence : phase végétative, phase de grossissement, phase de mélanisation et phase de pourrissement ?

Qu'est ce qui conditionne le passage de l'une à l'autre ?

Quels sont les paramètres importants pour chacune d'entre elles : l'ascocarpe lui-même, son environnement (le terrain sa constitution et son évolution physico-chimique, l'humidité, la température, l'air, la faune, la microfaune, les bactéries associées, la présence du système racinaire, la présence du système mycelien, etc. et/ou la combinaison de certains d'entre eux ou de l'ensemble) ?

Pourquoi y a-t-il des truffes mûres à un instant donné ? Pourquoi cette maturation peut s'échelonner sur plusieurs semaines ou mois, en particulier pour tuber melanosporum ?

La taille, les qualités organoleptiques de l'ascocarpe sont-elles ou peuvent-elles être influencées par une modification de l'équilibre physico-chimique de l'environnement de celui-ci ? Si oui, quels sont les paramètres importants et quelle est leur influence quantifiée et dans quel sens joue-t-elle ?

Quelles sont les causes de l'apparition du brûlé ? quelle est sa fonction vis -à-vis de la production de la truffière étant donné que certaines espèces de truffes ne " brûlent" pas, alors que pour tuber melanosporum, dans certains cas, il y a production sans apparition de brûlé et qu'il n'y a pas de corrélation absolue entre l'endroit de récolte et la position du brûlé lorsqu'il existe?

*** - La mycorhize.**

Les fonctions de celle-ci doivent être mieux connues ; son rôle vis-à-vis de la truffe, depuis son apparition et durant son développement, doit être précisé pour mieux apprécier le cycle végétatif de l'ensemble. Y a-t-il une densité nécessaire et suffisante de mycorhizes pour provoquer l'apparition de l'ascocarpe ?

Les interactions entre la mycorhize et la racine ainsi qu'avec l'arbre en général sont à élucider et à quantifier. En particulier on s'efforcera d'établir, si elle existe, la relation entre le niveau de mycorhization d'un plant et la production future de celui-ci.

Il a été montré que la mycorhize continue à subsister sur des racines mortes d'un arbre, quelle est la raison et l'objectif d'une telle survie ? a-t-elle un rôle dans la rénovation ou la régénération d'une truffière, combien de temps la mycorhize survit-elle ?

On recherchera en particulier les causes de la disparition de la mycorhization sur une truffière donnée et celles de sa réapparition ultérieure dans le voisinage avec, bien souvent, une densité supérieure.

Les relations sol – mycorhize sont à expliciter ainsi que leurs conséquences sur les modes culturaux.

*** - L'arbre et la truffe.**

Quel est le rôle de l'arbre dans la création et le développement de la truffière ? Y a -t-il une corrélation entre l'arbre et les caractéristiques des truffes produites ? Y a-t-il un caractère héréditaire qui joue entre l'arbre et la production truffière ?

La conduite de l'arbre a-t-elle une incidence sur la production de la truffière associée (influence de la taille de la partie aérienne de l'arbre, développement du système racinaire, etc…) ?

La truffière associée à un arbre a-t-elle un potentiel limité de production comme semblent l'avoir constaté certains trufficulteurs ? Quelles sont les causes réelles de la fin de production d'une truffière "bien conduite" ?

L'existence et l'influence de végétaux "associées" d'espèces variées éventuelles devraient être mises en évidence et leur rôle quantifié.

D'une manière générale on établira les relations et les effets de la flore présente sur ou au voisinage de la truffière sur le développement du plant truffier et la production truffière.

En plus de la relation "arbre-truffe" les effets et la dynamique des interactions "arbre-sol" et "arbre-écosystème truffier" doivent être identifiés et quantifiés quant à leurs effets sur la production truffière selon les modes culturaux mis en œuvre.

*** - L'écosystème de la truffe.**

Quels sont les paramètres de l'environnement qui influencent directement la production truffière en qualité, en quantité, en régularité et en longévité ?

On recherche ici des effets globaux alors que les effets séparés ou individuels doivent être mis en évidence et étudiés séparément pour chaque composant de l'écosystème qui permet de produire des truffes.

L'évolution de l'écosystème truffier influe sur l'évolution des caractéristiques du sol ; on exploitera ces évolutions et leurs interactions en vue d'améliorer les techniques culturales.

*** - Création d'un conservatoire des truffières naturelles**

Le recensement des zones truffières naturelles (une truffière naturelle est constituée d'un écosystème) d'Espagne, de France, d'Italie, mais aussi de Slovénie, de Croatie, de Hongrie pour les principales espèces de truffes constitue une nécessité. Au sein de ces zones, le repérage de truffières naturelles types permet de procéder à une conservation de la diversité des espèces de truffes.

Ces truffières doivent permettre d'effectuer des relevés dynamiques en milieux naturels : étude dans le temps et l'espace de la faune, de la flore, des champignons et en particulier d'étudier la succession des différentes espèces mycorhiziennes.

Afin de préserver ces sites uniques, il est proposé de créer un conservatoire des truffières naturelles historiques pour les principales espèces dans les différents milieux, y compris extrêmes.

L'objectif est d'acquérir une sélection de sites remarquables afin d'en assurer la conservation et l'observation.

Afin de pouvoir suivre les truffières naturelles dans la durée (on sait qu'elles se déplacent), un terrain de 10 000 m^2 serait nécessaire. Dans une première étape, un objectif de 20 sites pour chaque pays (Espagne, France, Italie) paraît souhaitable.

*** Diffusion des connaissances via la presse spécialisée, les sites Internet et l'aide aux publications.**

Les résultats de la recherche fondamentale et de l'expérimentation doivent être diffusés au niveau des trufficulteurs de base via le réseau des publications spécialisées de chacun des partenaires transnationaux (comme Le Trufficulteur, Tuber …) mais aussi des sites internet existants ou par des aides à des publications de travaux de synthèses, décidées après avis d'un comité scientifique.

II - Les coûts et les délais.

Une base sérieuse pour conduire un nombre d'actions significatif au niveau européen (Espagne, France, Italie) paraît être :

- 5 équipes comportant, à temps plein, un chercheur et un thésard dans un environnement de recherche éprouvé,

- des participations de techniciens et de trufficulteurs, à temps partiel, pour l'expérimentation sur le terrain.

Le montant des dépenses annuelles est chiffré plus loin.

On peut envisager diverses sources de financement:

- les organismes de recherche qui y seront associés devront assurer une partie des charges de celui-ci,

- les régions financent certaines recherches et en particulier des thèses, les régions trufficoles devraient pouvoir participer pour une part,

- au niveau national, vu le coté fondamental de certains sujets, une prise en charge par les ministères de la recherche devrait être envisageable,

Au plan européen un financement direct est indispensable car le projet concerne plusieurs pays de la Communauté et l'implication financière de l'Union européenne sera un facteur complémentaire pour assurer à la fois la complémentarité des programmes, leur coordination et la mise en réseau des laboratoires qui y participent.

III - Les modalités de la conduite du programme.

Ce programme adopté au sein du G.E.T.**sera détaillé** afin que chaque pays et chaque laboratoire concerné y apporte sa contribution et fasse des propositions en vue de la finaliser et faire un premier tri dans les priorités. A cette fin, un groupe de travail a été constitué au sein du GET.

Dans une deuxième phase, le programme définitif sera arrêté **par accord avec les scientifiques et les techniciens** des autres maillons de la filière en tenant compte des priorités établies précédemment. Ceci devrait conduire à un programme finalisé à la fin de cette année.

Ces deux phases n'excluent pas que des recherches de financement soient faites en parallèle.

Le programme de recherche sera coordonné par une **Association européenne** qui comportera des trufficulteurs et des chercheurs des divers pays européens : l'IRDRET dont le GET a décidé la création à Ascoli Piceno (Italie) et adopté les statuts à Graus (Espagne).

L'association établira le programme de recherche détaillé et proposera les priorités en fonction de critères scientifiques et de délais de réalisation ; elle suivra et validera le travail de groupes de recherche qui pourront aussi être transnationaux ; elle établira l'avancement des travaux, suivra l'évolution des dépenses et le respect des engagements pris par les divers laboratoires. Elle fera les propositions de publications à ce niveau, des conventions particulières devront préciser ces modalités avec les laboratoires de recherche retenus.

Les sujets de recherche seront publiés et soumis à **appel d'offre** entre les divers laboratoires des pays participants après appel et choix de la candidature de ceux qui paraîtront le mieux à même de faire le travail requis.

Les modalités d'attribution seront fixées par le G.E.T. et l'association européenne selon des procédures à préciser.

Un **financement intermédiaire** est souhaité en 2002 pour le montage particulier du programme détaillé, afin de couvrir notamment les frais de réunion, de traduction et de secrétariat. Selon l'expérience des réunions du GET et du Comité scientifique du Congrès d'Aix-en-Provence, le besoin de financement est de l'ordre de 80 000 Euros.

IV - Estimation du budget correspondant.

Un séminaire organisé au cours de l'année 2000 a permis d'établir la liste ci-après des actions pour développer la production de truffes, en concertation avec les principaux organismes de recherche et d'expérimentation espagnols, français et italiens.

Comme indiqué plus haut, un financement préliminaire de l'ordre de **80 000 Euros** est demandé sur 2002 pour le montage précis du programme détaillé avec tous les laboratoires concernés, sous l'égide de l'association constituée à cet effet, l'IRDRET..

1 – Recherches

a) sur la truffe.
Connaissances fondamentales sur son cycle et sa reproduction

3 sujets équivalents à des thèses d'une durée de 3 ans soit :

3 thésards x 3 ans x 40000 euros	=	360 000
Frais de labo. et de fonctionnement (10%)		36 000
Total connaissance de la truffe **:**		**396 000**

Connaissance des arômes et terroirs : **77 000**

Les bactéries et l'ascocarpe **:** **230 000**

Connaissance des fonctions de la mycorhize :
1 thèse, 3 ans : 40000 x 3 = **120 000**

b) – L'écosystème truffier :

- La truffe et son milieu

2 thésards + part d'encadrement et labo : 50 000 x 2 x 3 **=** **300 000**

- L'écosystème de la truffe :

3 thèses x 3 ans x 40 000 = 36**0 000**
relais 4 sites européens : 30 000 x 3 x 4 = **360 000**

c) - L'arbre et la truffe :

3 thèses x 3 ans x 60 000 = **540 000**
* Taille de l'arbre : 1 thésard x 3 ans **:** **91 000**
* La compétition fongique **:** **153 000**

d) Conservatoire des truffières naturelles

Le coût d'acquisition de chaque parcelle
peut être évalué à 12 000 euros.
Le budget est ainsi de :

Acquisition		
20 sites x 3 pays x 12 000 euros	720 000	
Clôture fixe 3 050 euros par site	183 000	
Mise en œuvre	30 000	
Total	*933 000*	
Suivi annuel		
Entretien, observation (2 jours/site/an)		
1000 euros x 60 x 5 ans	300 000	
Gestion spécifique/coordination/déplacements		
6500 euros x 5 ans	32 500	
Total	*332 500*	
Total conservatoire des truffières naturelles		**1 265 500**

2 - Diffusion des connaissances via la presse spécialisée, les sites Internet et l'aide aux publications.

Le coût total de ces actions de diffusion des connaissances et de vulgarisation, pendant les cinq années du programme, est de l'ordre de **200 000**

3 - Organisation, encadrement, etc. :

* administratif	100 000 x 3 =	**300 000**
* scientifique (un chercheur coordinateur des thèses pour chaque pays, au sein du GET)	90 000 x 3 x 5	**1 350 000**

4 -VI° Congrès international (2007)
« Science et culture de la truffe » **600 000**

Total du programme de recherche : 6 342 500 euros

CHAPITRE 2

AMPLIFIER ET COORDONNER L'EXPERIMENTATION EN EUROPE.

Des actions d'expérimentation sont menées en France, en Espagne et en Italie mais sans doute de manière trop modeste. Le moment paraît venu de traiter en profondeur ce thème et dans les trois pays.

1 – L'objectif de l'expérimentation européenne

Concrètement, il s'agit de déterminer les paramètres permettant de parvenir à un rendement moyen de 20 kilos annuels à l'hectare pour les principales espèces: Tuber melanosporum, magnatum, uncinatum.

Après une synthèse des connaissances déjà acquises dans les divers domaines, une réflexion encore théorique est nécessaire pour expliquer ce qui a été observé, mettre en évidence les paramètres principaux, définir des effets globaux et des effets séparés qui permettront de comprendre, modéliser et représenter ce qui se passe dans la réalité.

Cette représentation sera vérifiée par des séries d'expériences qui seront conduites soit à l'échelle du laboratoire soit au champ pour être plus près de la réalité et prendre en compte des effets de l'environnement qui sont difficilement reproductibles de façon artificielle en laboratoire. Les protocoles expérimentaux devront être particulièrement soignés pour pouvoir tirer des enseignements indiscutables, pour ne pas perdre de temps et limiter les dépenses. Pour la conduite de ces travaux sur le terrain, les trufficulteurs seront mis à contribution en mettant à la disposition des techniciens leurs propres observations ; ces expérimentations seront l'occasion de développer la formation pratique des acteurs du terrain.

Concrètement, il s'agit de déterminer, dans les trois pays, comment les recherches fondamentales peuvent être transposées in situ et traduites en prescriptions culturales pour les trufficulteurs. Il faut, à partir d'un réseau fiable de parcelles et d'intervenants en réseau, travaillant selon un protocole scientifique bien établi, de vérifier l'influence sur la production de truffes de facteurs comme :

- L'origine de l'espèces,
- Le choix des arbres hôtes,
- leur taille,
- l'apport en eau,
- la densité de plantation,
- la gestion de la matière organique
- les traitements phytosanitaires …

La **coordination générale de l'expérimentation** au plan européen consiste à mettre en place dans le cadre de l'IRDRET, deux outils nouveaux nécessaires pour les expérimentateurs des trois pays.

- un **réseau extranet** dans le site déjà existant www.fft-tuber.org permettant le traitement des expériences par parcelles et permettant une agrégation des résultats ;

- une **base de données truffes** qui mettra les résultats de l'expérimentation à la disposition des trufficulteurs.

2 – Le coût de l'expérimentation

a) - Le coût du réseau extranet et de la base de données truffes représente 100 000 euros en investissement et 50 000 en fonctionnement.

b) - Le coût des programmes des partenaires transmationaux ont été chiffrés de la manière suivante pour les actions d'expérimentation conduites sur le terrain :

- Espagne 1 923 000 euros
- France 1 525 000 "
- Italie 2 035 000 "

Le coût des travaux d'expérimentation correspondants est de 5 483 000 euros

D'après les coûts observés en France, de 1994 à 1999, l'expérimentation dans un pays demande un suivi administratif de l'ordre de 10% inclus dans les décomptes qui précèdent.

Au total, le coût total de l'expérimentation européenne représente 6 031 300 euros pour les cinq ans.

CHAPITRE 3

RECONSTITUER LE VERGER TRUFFIER EUROPEEN

Les quantités importantes de truffes récoltées en Europe au début du siècle passé provenaient de surfaces productives notoirement plus importantes que de nos jours.

Au fil des ans, ces surfaces se sont peu à peu réduites, sous l'effet conjugué de l'arrêt de l'entretien durant les deux guerres mondiales, de la dépopulation des campagnes et des transformations des techniques agricoles. En sens inverse et en dépit de l'insuffisance des connaissances, au cours des dernières décennies, des plantations nouvelles ont été entreprises en Europe à la fin du XX° siècle, généralement sous l'égide des syndicats de producteurs et des pouvoirs publics.

Une partie significative des plantations seront effectuées par des **propriétaires fonciers** – qui du fait de l'insuffisance du revenu agricole – ont été conduits à exercer une activité non agricole. Ces propriétaires fonciers qui, pour la plupart, ne disposent que de superficies peu importantes, faute d'incitations à effectuer des plantations d'espèces feuillues, sont enclins soit à planter des résineux, soit à abandonner à l'état de friches les terres qu'ils possèdent. Or, qu'ils s'agissent de résineux ou de friches, ces surfaces sont particulièrement favorables au développement d'incendies de forêt. Le programme européen du GET entend donc attirer ces propriétaires fonciers vers la trufficulture.

Par ces plantations nouvelles, par la rénovation des truffières anciennes, grâce à l'installation de dispositifs d'apport d'eau et grâce à une meilleure défense des truffes produites contre les prédateurs, les producteurs ont la volonté de redresser sensiblement la production truffière de l'Union.

1 – La première priorité : réaliser d'importantes plantations, pour reconstituer un verger truffier moderne.

Tout en souhaitant que son taux de réussite soit amélioré par la recherche et l'expérimentation, la trufficulture dispose d'une méthode claire de plantation (voir en annexe au chapitre une fiche technique FFT de 2000 et dont il existe une version adaptée à Tuber Uncinatum (truffe dominante en Europe centrale et du Nord).

Mais le processus de création d'une truffière productive demande beaucoup de ténacité de la part du trufficulteur. L'investissement personnel des trufficulteurs est important, avant toute récolte. Les trufficulteurs apportent le sol, un espace foncier immobilisé pendant une dizaine d'années au moins avant que ne débute la véritable production. Ils fournissent le travail avec les outils adaptés pour préparer le terrain choisi pour la plantation des arbres truffiers. Ils procèdent à cette plantation avec des arbres mycorhizés de qualité, sélectionnés pour être véritablement porteurs des mycorhizes de truffes de qualité.

L'investissement comprend aujourd'hui, de plus en plus souvent, un équipement **de défense** contre les animaux prédateurs des jeunes plants puis des arbres en production. De même, ils installent des dispositifs d'arrosage pour des jeunes plants puis **d'apport d'eau** très mesurés, au moment opportun, pour la production.

Durant une dizaine d'années, l'entretien des truffières consiste dans beaucoup de régions **à débarrasser le terrain des plantes défavorables** à la croissance des jeunes plants puis à l'entrée en production. Il faut tailler convenablement les arbres afin de favoriser le développement du réseau racinaire.

Au cours de ces années d'attente – généralement entre 8 et 15 ans – les trufficulteurs ne tirent aucun revenu des terrains ainsi immobilisés en vue de la production truffière.

Dans ces conditions – et comme c'est le cas pour d'autres productions – un concours public paraît souhaitable pour les aider à franchir la longue période d'attente encore incompressible et marquer l'intérêt des pouvoirs publics pour cette production et les moyens d'occuper et d'entretenir l'espace naturel..

Le programme conçu par le Groupement Européen Tuber pour les régions d'Espagne, de France et d'Italie a l'ambition de réunir un tel concours d'aides publiques dans un cadre cohérent. **La profession est prête pour sa part à faire l'effort d'investissement nécessaire.**

La trufficulture a fait des progrès certains grâce à la recherche et à l'expérimentation réalisée dans le cadre de programmes nationaux et européens (comme ADAPT DEMETER). Il est désormais possible **d'investir avec une certitude de production raisonnable** si la plantation est réalisée selon un itinéraire technique rigoureusement mené.

En résumé, outre la maîtrise du foncier nécessaire aux plantations, l'investissement en trufficulture observé dans la plupart des régions, consiste à :

- préparer le terrain de la truffière pendant un an ou deux,
- réaliser la plantation avec des plants mycorhizés,
- équiper le terrain pour le protéger contre les prédateurs,
- l'équiper de dispositif adaptés pour l'apport en eau,
- suivre attentivement pendant une dizaine d'années l'évolution de la plantation, mois après mois, pour réagir efficacement face aux difficultés qui peuvent surgir (maladies de l'arbre, perte de mycorhization …),
- tailler les arbres et replanter en cas de disparition de plants.

Le Groupement Européen Tuber sera le point central du dispositif d'aide à la plantation. Il consolidera les résultats et assurera la coordination souhaitable notamment en ce qui concerne les méthodes.

Il encouragera également la rénovation d'anciennes truffières en régénérant le milieu naturel.

2 - On peut ajouter à l'effet des plantations de truffières nouvelles un second effet lié à la remise en production de zones truffières anciennes qui ne produisent plus.

Des milliers d'hectares potentiellement producteurss ne sont pas actuellement mis en valeur en Espagne, en France et en Italie.

La remise en état des anciennes truffières et des truffières "spontanées » est apparue comme une possibilité réelle de reconstitution du verger truffier après les expériences prometteuses menées depuis 1998-1999 en Espagne, dans la région de Soria, en Italie dans le Piémont et aussi en France dans le Gard.

Cette technique nouvelle consiste – après analyses préalables du sol – à débarrasser les zones favorables de l'excès de végétation qui a étouffé la production truffière, à réaliser des travaux de sol et d'apport en eau pour préparer la naissance des truffes à partir des spores qui demeurent dans le sol.

Le coût de la remise en production comporte (par hectare) :

- un nettoyage sévère des taillis et une sélection drastique des arbres à conserver ;
- un travail profond du sol (désouchage, labour…) ;
- un drainage éventuel,
- des plantations appropriées d'arbres truffiers.

3 - Dans la plupart des régions, on équipera les truffières de <u>dispositifs d'apport d'eau</u>

Toutes les expérimentations menées en trufficulture au cours des dernières années en Espagne, en France et en Italie, ont montré l'importance déterminante de l'apport en eau pour permettre une production satisfaisante les années où les circonstances climatiques sont marquées par la sécheresse.

L'équipement indispensable en canalisations et dispositifs d'arrosage appropriés est coûteux. Sans prendre en compte le cas ou un forage est nécessaire, le coût de l'équipement en dispositif d'arrosage représente (à l'hectare) une charge de l'ordre de 10 000 euros.

4 - Enfin, il faut organiser la défense contre les prédateurs.

Il ne suffit pas de produire des truffes : encore faut-il les protéger pendant leur croissance, jusqu'à la récolte, contre les divers prédateurs prêts à les détruire.

Les sangliers principalement sont devenus les ennemis n° 1 de la trufficulture. Leur nombre a crû de manière considérable. Ils détruisent les jeunes plantations truffières voire les plus anciennes en ravageant la récolte pour plusieurs années. L'existence d'éventuelles assurances ne compense pas le dommage réel causé aux truffes de toutes espèces.

L'équipement indispensable grillages de protection et dispositifs de dissuasion appropriés est aussi coûteux.

Le coût total des actions envisagées pour assurer la reconstitution du verger truffier européen est évaluée par le G.E.T. à

- en Espagne, à 10 100 000 euros,
- en France, à 10 100 000 euros et
- en Italie, à 10 600 000 euros

soit un montant total de 30 800 000 euros.

Cet investissement permettra de planter plus de 5000 hectares et d'en rénover environ autant, permettant d'accroître à terme le potentiel européen de production de truffes de plus de 200 tonnes par an, soit un quasi doublement.

En conclusion, il est important de reconnaître au niveau communautaire, pour les agriculteurs mais aussi plus largement pour tous les propriétaires fonciers en espace rural :

- le principe de la reconnaissance de l'objectif de reconstitution du verger truffier comme un élément essentiel du programme européen, et d'en définir les modalités par une initiative communautaire ;

- en conséquence, un soutien communautaire devrait accompagner les actions nationales de mise en œuvre dudit programme.

Annexe: Fiche technique

• **Paillage :** les deux premières années, sur certains terrains, il facilite l'entretien et limite la concurrence herbacée

- Utiliser de préférence des paillages individuels, de 0,50 x 0,50 m, en plastique perméable tressé ou en fibre naturelle.

• **Protections rongeurs**

- Si besoin protéger les plants avec des filets plastique (ou métalliques si la densité est importante) et maintenus à l'aide de 2 à 3 piquets en châtaigniers ou en bambous.

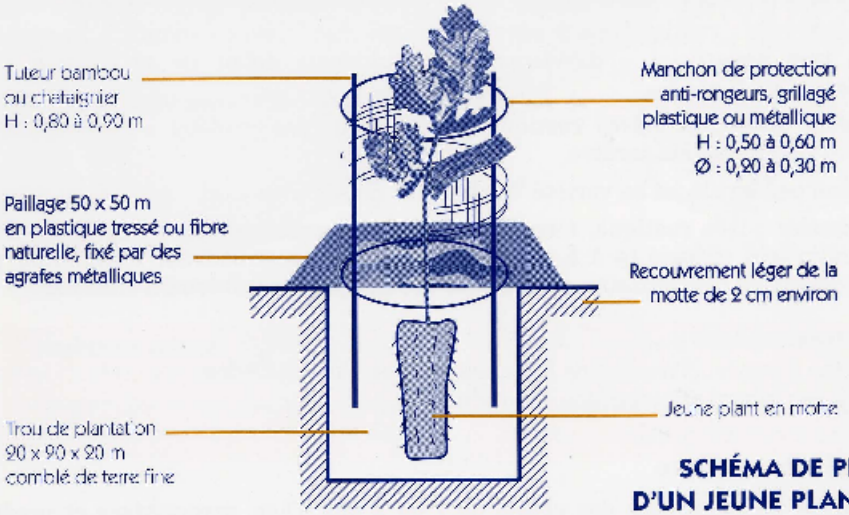

SCHÉMA DE PLANTATION D'UN JEUNE PLANT TRUFFIER

• **Eviter :**

- d'employer des engrais azotés,
- d'employer des fongicides systémiques (utiliser seulement le Soufre ou le Karathane),
- d'arroser trop fréquemment les jeunes plants.

5 APPORTER LES PREMIERS SOINS

Favoriser la reprise et l'installation du jeune plant

• Arrosage conseillé : Pour la reprise, si le printemps est sec, et durant le 1er été apporter des doses importantes et espacées (5 à 10 l tous les 15 à 20 jours) – Eviter les excès.

• Binage/sarclage : recommandé lorsqu'il n'y a pas de paillage.

• Entretien du sol :

- réaliser un travail superficiel dans l'interligne pour aérer la couche de surface et éviter trop de concurrence pour l'arbre - un sol trop propre et travaillé n'est pas à rechercher,
- en cas de risque d'érosion (pente) : laisser se développer un enherbement naturel.

6 POUR EN SAVOIR PLUS

La Fédération Française des Truffiers pourra vous orienter sur un technicien ou une personne compétente de la Fédération dans votre région.

Droits réservés : © Ctifl - Création graphique : Brigitte Deshayes.

7, bis rue du Louvre
F- 75001 PARIS
Tél. 33 01 42 36 03 29
Fax : 01 42 36 26 93

Salle d'actualités
147, rue de l'Université
75338 PARIS Cedex 07
Tél. 33 01 42 75 90 00

Ctifl
22, rue Bergère
75009 PARIS
Tél. 33 01 47 70 16 93
e-mail : info@ctifl.fr

CHAPITRE 4

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE

Le programme du Groupement européen prévoit d'accompagner la reconstitution du verger truffier par cinq actions complémentaires, d'une mise en œuvre immédiate et qui visent à faciliter la relance et en élargir les effets.

I – Les actions de formation

II – Une normalisation pour le marché européen de la truffe

III - Le développement socio-économique basé sur la trufficulture et les truffes

IV – Améliorer l’environnement par la trufficulture

V – Accompagnement professionnel

I – Formation des trufficulteurs et des autres acteurs

Les besoins en formation d'une trufficulture moderne sont multiples. Selon des formules éprouvées, notamment à l'occasion du programme ADAPT DEMETER de la FFT, la relance de la trufficulture passe par des formations diversifiées.

1 – Une priorité : la formation des formateurs

L'action qui vient d'être testée avec le programme français ADAPT Demeter est sans doute une de celles qui est la plus porteuse d'avenir en terme de diffusion du savoir.

Il s'agit d'apporter, si possible chaque année, une opportunité **de formation supérieure à la trufficulture à des techniciens de terrain**, à des trufficulteurs et à des professionnels de secteurs connexes (pépiniéristes, conserveurs…), un cycle complet sur la trufficulture.

Destiné à un groupe d'une vingtaine de stagiaires, le cycle comporte six modules d'une semaine. Suivi et préparé par deux spécialistes de haut niveau, faisant appel à des universitaires choisis en fonction de leur compétence générale et spécifique, ce cycle apporte à la fois les dernières connaissances disponibles sur les sujets traités, mais aussi une connaissance de la trufficulture concrète, de ses réussites et de ses attentes.

Un cycle serait organisé chaque année entre les trois pays, selon des modalités en cours d'élaboration.

2 - Des séminaires transnationaux spécialisés

Il s'agit de réunir des trufficulteurs des trois partenaires pour une réflexion commune en présence de chercheurs et de techniciens spécialistes d'un sujet sur un thème déterminé prioritaire pour la production (comme cela a été fait sur la Recherche, Tuber Brumale, l'Agrotourisme, l'emploi des produits phytosanitaires)

Les travaux du séminaire débouchent sur un document spécialisé de vulgarisation, lequel doit être diffusé par les fédérations participant au programme et notamment par leurs revues et bulletins de liaison (revue Tuber, le Trufficulteur).

3 – La formation générale des trufficulteurs

Il s'agit d'un autre public, plus exigeant, parce qu'ayant déjà une expérience en trufficulture.

L'objectif ici est de permettre au trufficulteur, en groupe, de réfléchir sur son itinéraire technique, de l'approfondir au contact d'un formateur de haut niveau, ayant lui-même suivi les formations supérieures les plus récentes.

La durée du stage est plus longue (de 2 jours à une semaine) et l'intéressé finance lui-même l'essentiel de cette formation qui entraîne cependant des charges de frais généraux pour la structure professionnelle organisatrice.

4 – La formation de trufficulteurs sur certains thèmes spécifiques (journées régionales).

En fonction des avancées de la recherche et de l'expérimentation, l'objectif est ici d'apporter aux trufficulteurs intéressés dans chacun **des grands bassins de production**, les dernières réponses de la recherche et de l'expérimentation internationale.

Il s'agit **de demi-journées spécialisées**, animées par des spécialistes universitaires ou de la recherche agronomique, en France, en Espagne ou en Italie, sur des sujets déterminées par les organisations professionnelles (par exemple, la rénovation des truffières, l'apport en eau…).

Là encore, l'intéressé finance lui-même l'essentiel de cette formation qui entraîne cependant des charges de frais généraux pour la structure professionnelle organisatrice.

5 – La formation-recrutement des trufficulteurs potentiels, dans le grand public et les écoles d'agriculture

Elle est nécessaire pour faire naître de **nouvelles vocations de trufficulteurs** ou pour répondre aux questions des utilisateurs ou des consommateurs sur le produit.

Elle nécessite un effort de sensibilisation et d'information préliminaire sur l'existence de cette formation. Sa durée est relativement brève (demi-journée). Les intervenants peuvent être des professionnels ou des techniciens.

Deux points sont à aborder : d'une part, les diverses truffes et leurs caractéristiques, le sol, l'arbre, l'environnement et, d'autre part, la trufficulture : préparation, plantation, entretien, récolte, commercialisation, utilisation, gastronomie.

Dans le même ordre d'idées, mais avec des moyens pédagogiques adaptés, il convient de sensibiliser **les élèves des écoles d'agriculture des régions trufficoles** (collèges, lycées agricoles…) à l'intérêt de la trufficulture. A défaut d'obtenir que la trufficulture constitue un enseignement de la scolarité obligatoire, il importe que les jeunes élèves soient régulièrement touchés au moyen de conférences et de visites de truffières.

6 – La formation des cadres des organisations professionnelles trufficoles.

Il n’y aura pas de relance trufficole réelle sans un encadrement professionnel de qualité. Les cadres amenés à définir et conduire la politique en matière de truffe et de trufficulture sont issus de milieux très divers ; ils ont des compétences professionnelles généralement importantes, une bonne connaissance de la truffe et de son environnement, parfois une pratique de la gestion de syndicats ou d'associations.

Cependant l'évolution de la société est telle que la trufficulture doit faire face à une phase de développement importante pour retrouver sa place d'antan. L'homogénéisation et le partage des connaissances sont nécessaires vue l'importance que doivent prendre la recherche, la formation et en général l'intégration socio-économique de la filière dans le contexte national et international.

Par contre, les moyens disponibles sont limités et les besoins de plus en plus grands; ceci conduit à mettre en commun les disponibilités et à en assurer la gestion avec efficacité et au moindre coût pour la collectivité avec une recherche de partenariat en dehors du cercle habituel soit au niveau national soit au niveau international.

7 – La formation des utilisateurs de la truffe (cuisiniers, de restaurateurs, etc…).

Les caractéristiques de la truffe en font un champignon dont la cuisine appelle des attentions particulières pour aboutir à une utilisation optimale.

Il s’agit ici de permettre à des professionnels du produit de sensibiliser les restaurateurs mais aussi les jeunes cuisiniers en formation initiale ou continue aux caractéristiques des truffes et à leur bon usage. En France, une action de cet ordre a déjà débuté avec plusieurs écoles hôtelières (Paris, Charente, Bourgogne) ainsi qu'avec l'association des Jeunes Restaurateurs Européens.

Des journées de formation peuvent être organisées sur le terrain, avec des professionnels de la truffe et se poursuivre avec une formation par des cuisiniers reconnus. Des conventions conclues avec les écoles de cuisine des chambres de commerce mais aussi les Ecoles hôtelières, doivent déboucher sur l’intervention de professionnels agréés par la profession.

Le coût des actions est décomposé dans la récapitulation en fin de chapitre.

II – Une normalisation pour le marché européen de la truffe

S’agissant de la commercialisation de la truffe fraîche, le marché européen suppose un minimum de règles de bon fonctionnement pour réduire les facteurs de distorsions de concurrence et de fraude. Les producteurs espagnols, français et italiens ne sont pas placés dans le même contexte et chaque pays gère plus ou moins clairement le cas des récoltants.

Mais le marché européen lui – même, déficitaire, n'est pas seul en cause. Le consommateur, peu informé, risque de se voir proposer des espèces mineures à la place des espèces les plus recherchées. Des règles du jeu claires doivent être adoptées.

S’agissant des produits transformés ou dérivés, la même situation contrastée se retrouve dans les trois principaux pays européens.

Le G.E.T. souhaite à terme une clarification des règles de commercialisation et à défaut d’une unification des situations, il pense que l’on peut d’ores et déjà organiser une convergence européenne sur ce sujet.

A – La diversité des situations à traiter.

Compte tenu des discussions passées au sein du G.E.T., on peut dresser la liste suivante :

a) La réglementation de la qualité du produit et des dates de commercialisation des diverses espèces de truffes éventuellement différenciées selon les zones de production ; la réglementation du produit frais en général.

b) Les aspects fiscaux de la récolte, de la cueillette des truffes, le droit des propriétaires et leur respect, la différence avec le droit dans les autres pays de la Communauté Européenne et l'évolution de la réglementation en la matière.

c) Les aspects sociaux de la production. Selon les régions, des charges peuvent peser sur celle-ci ou sur les producteurs et pour des contreparties qui ne sont pas toujours claires.

d) Les aspects fiscaux de la commercialisation du produit.

e) La réglementation des normes de fabrication du produit transformé. Le contrôles des fraudes.

f) Les labels commerciaux.

g) Les marchés de gros et de détail et les foires: adaptation de la réglementation au produit particulier et saisonnier qu'est la truffe.

h) La coordination : traduction des situations internationales.

B - Les actions et les programmes proposés.

a) Pour traiter tous ces sujets qui conditionnent un fonctionnement ultérieur harmonieux du secteur, le G.E.T. souhaite qu'il soit procédé d'abord à un recensement des données existantes dans chacun des trois pays.

Chacun des thèmes ci-dessus doit donner lieu à une mission d'un spécialiste qui fasse un rapport précis débattu et adopté dans chaque organisation nationale.

b) Ce rapport sera ensuite discuté dans ce cadre en vue de formuler des propositions de réforme nationales internes et de coordination internationale pour une position européenne.

Ces propositions devront être traduites et l'avancement de leur adoption suivi avec redistribution de l'information.

c) Enfin, un groupe de travail tripartite, œuvrera pour la mise au point d'une recommandation européenne pour homogénéiser les règles nationales.

C - Coûts

Le GET serait maître d'œuvre et sous-traiterait à chaque pays. Sur ces bases, les coûts seraient les suivants :

1) Chez les partenaires transnationaux

Il s'agit de procéder au recensement de l'existant dans les domaines fiscaux, commerciaux et sociaux. Il convient de réunir et d'interpréter les législations et réglementations nationales et locales. Le coût de la mission d'un expert (rassemblement et synthèse des données, avec contrôle des pratiques sur le terrain) est de l'ordre de 15 000 euros, soit au total **45 000 euros** pour les trois pays.

2) Elaboration de propositions de réformes nationales.

Il convient de prévoir des coûts de suivi des réunions par l'expert concerné : sur deux années (temps nécessaire pour aboutir à des propositions élaborées et coordonnées) ; deux réunions par an sont à prévoir pour 7 responsables de fédération régionale, soit 15 000 euros par pays, correspondant au :

- Travail d'encadrement par un expert ;
- Réunions des participants régionaux.

Le montant est de **45 000 euros** pour les trois pays.

3) Elaboration d'une proposition de normalisation européenne.

Là aussi, il convient de prévoir des coûts des réunions nécessaires : sur deux années (temps nécessaire pour aboutir à des propositions élaborées et coordonnées) ; deux réunions par an sont à prévoir pour l'expert national, assisté de deux "politiques", soit :

2 x 2 x 3 x 1250 = **15 000 euros**

Le montant total de l'action représente ainsi :

- GET : 15 000 euros,
- partenaires transnationaux GET : 90 000 euros,

soit un montant total de 105 000 euros

III – Actions de développement socio-économique par la trufficulture.

Sans la truffe et la trufficulture, plusieurs bourgs et villages n'existeraient plus sur la carte de l'Europe.

Une production abondante et régulière de truffes de qualité suscite des activités directement liées à la trufficulture mais aussi d'autres emplois plus indirectement liés à celle-ci.

Cette partie du programme quinquennal 2003-2007 du GET propose de révéler ces potentialités et de leur permettre de se réaliser. Elle s'inscrit dans la perspective définie par le règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural : article 2 "la diversification des activités en vue de promouvoir des emplois complémentaires ou de remplacement".

A – Les activités complémentaires liées à la trufficulture.

Les membres du G.E.T. soutiennent le développement des activités liées directement à la trufficulture :

- conserve de truffes,
- visites de truffières,
- vente de produits dérivés de la truffe
- développement des pépinières d'arbres truffiers,
- gastronomie de la truffe,
- cavage et élevage des chiens truffiers,

ainsi que les activités indirectement liées à la truffe :

- tourisme à la ferme
- mise en valeur du terroir truffier,
- écomusée de la truffe,
- édition

Ces activités font bien partie des mesures prévues par le règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural :

- la rénovation et le développement des villages et la protection et la conservation du patrimoine rural ;

- la diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités agricoles multiples ou des alternatives de revenus ;
- l'encouragement des activités touristiques et artisanales ;
- la protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture et la sylviculture et la gestion de l'espace naturel ;

Avec l'achèvement du marché unique, les promoteurs de projets d'activités complémentaires à la trufficulture doivent les concevoir désormais au niveau européen. Ce qui implique un investissement plus complexe, par exemple dans le domaine des langues. On ne peut attendre de chaque visiteur qu'il maîtrise bien la langue française, espagnole ou italienne. Il faut donc prévoir pour les diverses activités autour de la truffe, des traductions, des illustrations adaptées aux citoyens des Etats de l'Union. Au delà de l'Espagne, de l'Italie et de la France, la trufficulture peut espérer intéresser un public attentif appartenant aux autres Etats.

Le programme que le GET propose vise à réaliser des expériences originales dont la réussite créera un effet d'entraînement.

B – Les actions de développement économique

Elles comportent plusieurs axes :

1 - Assistance collective au montage des projets

Pour donner le soutien initial à une création d'activités liées à la truffe, pour l'aider à naître et à se développer, le faire prospérer, l'organisation professionnelle peut jouer un rôle positif là encore auprès des trufficulteurs par

- l'appui-conseil,
- la formation-développement.

Le GET préconise en outre :

- la mise en réseau opérationnelle des acteurs
- l'adaptation de l'outil INTERNET/INTRANET (l'ajustement des logiciels INTERNET et INTRANET existant depuis le programme ADAPT DEMETER ENSEIGNEMENT doit leur permettre de prendre en compte cette nouvelle demande).
- La mise en place d'un observatoire de la diversification

Le trufficulteur doit aussi être éclairé sur l'évolution générale des données économiques dont dépend son activité : évolution des comportements touristiques, par exemple, des habitudes de consommation alimentaire… Isolé, il ne peut que difficilement rassembler les informations indispensables à son action. L'organisation professionnelle peut constituer un observatoire spécialisé de la diversification qui rassemblera les informations utiles pour les mettre à disposition des trufficulteurs adhérents.

2 – Le coût de ces actions peut être évalué de la manière suivante :

- 1er volet : soutien à des projets

- Concours de projets et attribution d'une bourse. LE GET a estimé que **dans chacun des trois pays**, à titre expérimental pour la période 2003-2007, il paraît possible d'aider **un projet par an, soit 15 projets au total**. Une action d'information particulière serait entreprise par le GET pour les faire connaître et créer un effet d'entraînement.

Qu'il s'agisse de création de séjours touristiques, de produits gastronomiques autour de la truffe, de visites organisées de truffières, de ventes de produits à base de truffes, de développement de pépinières, chaque projet à un coût différent. Il importe que les responsables du programme puissent détecter les projets en ayant la possibilité d'attribuer aux plus solides une bourse d'un montant significatif qui facilite leur lancement.

- L'intervention du GET pour faire connaître l'initiative, instruire et sélectionner les dossiers dans chaque région avec un jury, représente 1000 euros par dossier retenu, soit pour 15 dossiers en 5 ans, **15 000 euros.**

- L'aide incitative pourrait représenter 5000 euros, attribués en deux fois, soit pour les **15 projets** du programme**, 75 000 euros** au total, à raison de 15 000 euros par partenaires transnationaux.

- Assistance au suivi du dossier sélectionné. Un des intérêts de l'action serait d'offrir au lauréat le soutien d'une structure du GET. A raison de 1000 euros par lauréat, le coût total du programme pour les cinq années est de l'ordre de **15 000 euros.**

Le montant total pour ce volet est de 105 000 euros.

- Second volet : la formation à un agritourisme trufficole de qualité

Les études du G.E.T. ont montré la possibilité de développer de multiples actions autour de la production truffière (visites de truffières, chambres d'hôtes, productions connexes…). Mais les producteurs, garants de l'authenticité de celle-ci ne doivent pas se laisser déposséder de leur rôle dans ce domaine.

L'objectif ici est donc d'organiser des actions de formations destinées aux producteurs (management de projet, mise en réseau, information, lancement de partenariats) mais aussi au public intéressé (qualité de la truffe, par exemple).

L'action doit se dérouler dans les pays trufficoles européens, une fois par an, pour une vingtaine de restaurateurs susceptibles d'être intéressées.

Le coût de 15 sessions au total pendant les cinq années du programme est aussi de l'ordre de **150 000 euros**.

Le total des deux volets est de 255 000 euros

IV – Améliorer l'environnement par la trufficulture

La trufficulture est une activité totalement compatible avec la protection et l'amélioration de l'environnement, du paysage et de ses caractéristiques, des ressources naturelles, des sols et de la diversité génétique. Elle contribue à l'entretien du paysage et des caractéristiques traditionnelles des terres trufficoles d'Espagne, de France et d'Italie.

Le présent programme s'inscrit dans la perspective tracée par le Chapitre 6 Agroenvironnement du règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural dont l'article 22 prévoit un soutien aux méthodes de production agricoles conçues pour protéger l'environnement et préserver l'espace naturel.

Pour les membres du G.E.T., promoteurs du présent programme, deux aspects ont paru mériter un traitement à part :

- la lutte contre l'incendie,
- la conservation et l'entretien des paysages.

A – La lutte contre l'incendie.

En août 2001, en France dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on a vu des incendies détruire plusieurs milliers d'hectares ; l'un d'eux a parcouru plus de 1200 ha et s'est arrêté à la lisière de truffières naturelles restaurées depuis peu.

Dans les zones méditerranéennes, l'abandon des bois ou les coupes drastiques des chênes pour la construction navale par le passé ont conduit à une régression de ces espèces et à leur remplacement par des pins qui ne sont pas des espèces indigènes ce qui a provoqué un changement dans l'aspect des paysages et une aggravation des risques liés à l'incendie. Des plantations de chênes selon des plans organisés permettraient, tout en reconstituant l'aspect paysager, de faire des coupe-feu indispensables en cas d'incendie qui assureraient une prévention efficace en limitant le nombre de ceux-ci ; l'ensemble de ces plantations truffières outre le revenu qu'elles peuvent procurer dans ces zones défavorisées, permettraient des économies substantielles pour la collectivité vis à vis de la prévention et la lutte contre les incendies tout en préservant l'environnement et en associant les populations résidentes.

Le GET propose dans son programme de réaliser des truffières pare-feu expérimentales dans des zones appropriées. Cette mesure s'inscrit dans la disposition de l'article 29, point 5, du règlement CE n° 1257/1999 du Conseil "mesures proposées par le présent règlement pour les zones classées en zone de haut risque ou de moyen risque d'incendie de forêt…"

Un concours spécifique destiné à inciter la réalisation de cet aménagement volontariste (qui pourrait être de l'ordre de 1500 euros/hectare) pourrait être apporté aux projets d'aménagement qu'un groupe ad hoc considèrerait comme devant être les plus pertinents et les plus exemplaires.

Le GET estime au total, dans les trois pays des partenaires, que 1000 hectares "témoins" pourraient être aménagées à ce titre pendant la durée du programme.

Un suivi serait assuré par le GET pour lancer l'information, recueillir les dossiers de candidatures, les sélectionner, suivre les aménagements, évaluer les résultats et les faire connaître (coût de l'ordre de 15 000 euros/an).

soit un coût de :

- aide incitative : 1500 x 1 000 = 1 500 000 euros.
- encadrement de l'action : 15 000 x 5 = 75 000 euros

Total : 1 575 000 euros

B - La conservation des paysages

Les bosquets truffiers ont marqué les paysages français, italiens et espagnols (du Périgord, du Lot, de la Provence, de l'Ombrie, de Soria, pour ne parler que de quelques régions caractéristiques).

Outre les incendies qui les font disparaître, dans le Sud-Ouest et le Centre-Est français, la tempête de la fin 1999 a provoqué des destructions massives de bois ; leur restauration nécessaire pourrait être assurée en y intégrant des truffières, celles-ci avec les techniques de taille actuellement préconisées ne présenteront plus le même risque tout en permettant une réhabilitation de la forêt qui donnera un revenu supplémentaire.

Un suivi serait assuré par le GET pour lancer l'information, recueillir les dossiers de candidatures, les sélectionner, suivre les aménagements, évaluer les résultats et les faire connaître (10000 euros/an).

Le coût total, dans les trois pays des partenaires, a été estimé à 2 000 euros d'aide à l'hectare pour les projets retenus, soit pour 300 hectares sur toute la durée du programme, un montant de

- aide incitative : 2 000 x 300 = 600 000.
- encadrement-suivi GET : 15 000 x 5 = 75 000

Total de l'action : 675 000 euros

Le GET piloterait l'action et sous-traiterait la réalisation des aménagements à chacun des trois partenaires transnationaux.

Coût total des actions : 2 250 000 euros

V – ACTIONS COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNELLES

Il s'agit de deux mesures d'accompagnement "transversales", se rapportant à la mise en œuvre par les partenaires transnationaux de l'ensemble du programme et qui touchent tous les aspects qui précèdent.

A – Mise en place d'un service spécifique de conseillers agricoles "truffes" pour le développement de la trufficulture.

Un programme aussi important que le programme quinquennal européen pour la trufficulture doit être suivi sur le terrain, dans les régions et provinces trufficoles par des techniciens coordonnateurs, qui assisteront les producteurs et sur qui les responsables des fédérations régionales de qui ils dépendront pourront aussi s'appuyer.

A titre d'exemple, pour l'Espagne, la Fédération espagnole (FETT) considère qu'un service devrait être créé pour assister les trufficulteurs par :

a) une assistance personnalisée,

b) l'installation d'un téléphone "service truffe" pour des consultations rapides,

c) le développement d'un site Internet pour centraliser l'information sur la culture, la commercialisation, la législation,

d) la gestion de recherches à la carte en coordonnant des actions entre scientifiques et trufficulteurs.

Le coût en est évalué à 350 000 euros pour les cinq années du programme.

Pour les partenaires italiens et français, le coût est du même ordre, soit au total **1 050 000 euros.**

Pour l'efficacité de l'ensemble du dispositif et sa mise en réseau, il est souhaitable de prévoir une rencontre européenne des techniciens ainsi recrutés une fois par an, au plan européen. Le coût pour le GET est de l'ordre de 15 000 euros pour une réunion annuelle, soit pour toute la durée du programme de **75 000 euros**.

Au total, cette action représente 1 125 000 euros.

B – <u>Aspects transnationaux</u>

La mise en place du programme européen, son suivi au cours des cinq années, son évaluation, entraînent pour le G.E.T. mais aussi pour les organisations qui en sont membres des charges supplémentaires liées à la transnationalité : secrétariat, expertise comptable, mais aussi déplacements, traduction et impression des documents.

On a indiqué au début du programme la charge particulière pour le G.E.T. lors de la période préparatoire de l'après 2002.

Les charges qui suivent portent sur une année pour une fédération d'un pays déterminé ; elles représentent :

- 15 000 euros en temps supplémentaire de direction, animation, contrôle et évaluation ;
- 10 000 euros de frais nouveaux de secrétariat
- 4 000 euros de frais supplémentaires d'impression, affranchissements et télécommunications,
- 10 000 euros de frais de déplacement supplémentaires des responsables,
- 6 000 euros de tenue et de suivi de comptabilité,

soit au total pour une fédération, pour une année, 45 000 euros et pour la période 2003-2007, 225 000 euros.

Pour les trois fédérations du GET, le total est donc de **675 000 euros**.

Au total, ces actions complémentaires représentent 1 800 000 euros.

Récapitulatif du coût des actions complémentaires

1 – Formations **1 335 000**

a) Formation supérieure des formateurs
Le coût total des 5 cycles de formation supérieure, pendant les cinq années du programme, est de l'ordre de **225 000 euros**.

b) - Des séminaires transnationaux spécialisés
Le coût de 10 séminaires au total pendant les cinq années du programme (avec la publication des résultats) est de l'ordre de **150 000 euros**.

c) – La formation générale des trufficulteurs
Le coût de 30 stages au total pendant les cinq années du programme est aussi de l'ordre de **330 000 euros**, dont 10% coordination

d) – La formation sur certains thèmes spécifiques (journées régionales).
Le coût de 15 sessions au total pendant les cinq années du programme est de l'ordre de **150 000 euros.**

e) - La formation-recrutement des trufficulteurs potentiels,
dans le grand public et les écoles d'agriculture
Le coût de 30 sessions pendant les cinq années du programme est aussi de l'ordre de **105 000 euros.**

f) - La formation des cadres des organisations professionnelles trufficoles.
Le coût de ces 15 formations en 5 ans dans les 3 pays est de l'ordre de **150 000 euros**.

f) - La formation des utilisateurs de la truffe
(par exemple, cuisiniers et restaurateurs).
Le coût de 15 sessions au total pendant les cinq années du programme est aussi de l'ordre de **225 000 euros**.

2 - Une normalisation pour le marché européen de la truffe **105 000**

3 - Actions de développement socio-économique **255 000**

4 - Améliorer l'environnement par la trufficulture **2 250 000**

5 – Accompagnement professionnel **1 800 000**

Total du Chapitre : **5 410 000 euros**

Conclusion

Le présent programme du Groupe Européen Tuber se place dans la perspective définie par le règlement CE n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural : la préservation et la promotion d'une agriculture durable à haute valeur naturelle, respectueuse des exigences environnementales.

Il constitue la première approche globale de la relance méthodique de la production de truffes de qualité en Europe. Pour la première fois aussi, les propositions coordonnées et ambitieuses sont celles des organisations de producteurs espagnols, français et italiens qui se sont attachés à la reconstitution du verger truffier, à la relance de la recherche, aux actions d'accompagnement et de développement indispensables.

La mise en œuvre de ce programme, d'un coût global de 48,68 millions euros pour les trois pays principaux producteurs de truffes et pour la période 2003 – 2007, paraît de nature à faire remonter progressivement la production de truffes de qualité à un niveau tel qu'il lui permettra de se rapprocher peu à peu du niveau de la demande encore insatisfaite.

Il constitue la première réponse globale au défi que constitue l'existence d'une demande mondiale non satisfaite. Forte de son savoir-faire historique en matière de trufficulture, l'Union européenne dispose encore des ressources humaines disponibles pour le traiter positivement.

Cette mise en œuvre aura des effets bénéfiques sur toutes les régions concernées dans l'espace européen.

Juin 2002

RECAPITULATIF FINANCIER
du Programme européen de relance de la trufficulture et de reconstitution du verger truffier européen

1000 Euros	Espagne	France	Italie	GET	Total
Montage du dŽtail du programme (G.E.T. 2002)				80,0	80,0
I - Initier, coordonner et dynamiser la recherche					
(ensemble du GET)				6 342,5	6 342,5
II - Amplifier et coordonner l'expŽrimentation					
rŽgions U.E.	1 923,0	1 525,0	2 035,0	150,0	5 633,0
III - Reconstituer le verger truffier europŽen					
Plantations, rŽnovations, apport d'eau lutte contre les prŽdateurs	10 100,0	10 100,0	10 600,0	80,0	30 880,0
IV - Mesures d'accompagnement					
Formations					
Formateurs				225,0	225,0
SŽminaires				150,0	150,0
GŽnŽrale	100,0	100,0	100,0	30,0	330,0
JournŽes rŽgionales	50,0	50,0	50,0		150,0
Grand public	35,0	35,0	35,0		105,0
Cadres	50,0	50,0	50,0		150,0
Utilisateurs	75,0	75,0	75,0		225,0
Normalisation	30,0	30,0	30,0	15,0	105,0
DŽveloppement	75,0	75,0	75,0	30,0	255,0
Environnement	700,0	700,0	700,0	150,0	2 250,0
Actions complŽmentaires					
Service aux trufficulteurs	350,0	350,0	350,0	75,0	1 125,0
Aspects transnationaux	225,0	225,0	225,0		675,0
TOTAL	13 713,0	13 315,0	14 325,0	7 327,5	**48 680,5**

This document was created with Win2PDF available at http://www.daneprairie.com.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.